

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 20/05/2021

Date de la convocation
12/05/2021

Date d'affichage
12/05/2021

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 12 Votants :

L' an 2021, le 20 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane
Absente : Mme GUÉGAN Manon
Excusée ayant donné procuration : Mme MILETTO Michèle à Mme GICQUEL Claudine
Excusée : Mme NOGUES Christelle

Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie

Ordre du jour :

- Logement rue des Boulards (Travaux, maîtrise d'œuvre),
- Acquisition terrain (La Renaissance),
- Acte administratif (signature),
- Location de terre,
- Location de bâtiment,
- Achat fourgon,
- Demande de subventions des associations (complément),
- Elections départementales et régionales,
- Règlement local de publicité : Création d'un service commun,
- Questions et informations diverses.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de bordereaux supplémentaires relatifs à la facturation des décorations des vitrines et à l'acquisition d'un serveur informatique qui porteront respectivement les numéros 10 et 11.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 25 mars 2021.
Le compte rendu du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Acquisition bande de terrain : La Renaissance (Délib. 2021-05-02)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la problématique de sortie sur la route départementale n° 11 pour les habitants de la Renaissance.

Il rend compte de la réunion qui s'est déroulée avec le conseil départemental et les riverains de la Renaissance et propose de faire l'acquisition d'une bande de terrain.

La surface achetée par la commune serait de **124 m²** dont 97 m² aux époux GUILLORY et 27 m² en indivision à usage de passage (indivision POCARD/GUILLORY-BROUSSAIS).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique, d'une bande de terre de **124 m²** qui sera cadastrée **ZR 248** pour 97 m² et **ZR 249** pour 27 m².

Objet de la délibération : Signature Acte Administratif (Délib. 2021-05-03)

Conformément aux articles L1311-13 et L1311-14 du code des collectivités territoriales, il est accordé aux maires la possibilité de recevoir et d'authentifier des actes passés en forme administrative.

Monsieur Philippe ALLAIN, 1er Maire-Adjoint, est nommé pour la signature des actes administratifs pour la durée du mandat pour la Commune de Radenac.

Objet de la délibération : Location parcelle ZE 52 (Délib. 2021-05-04)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la parcelle cadastrée **ZE 52** d'une superficie de **14 760 m²** est libre à la location et propose de la louer à madame KUCHARZAK Tatiana demeurant au 4, Le Mené en RADENAC.

Monsieur le Maire soumet le projet de bail à ferme qui fixe le prix à **140.00 € l'hectare** avec une location à compter du **1er juin 2021**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la location de la parcelle ZE 52.

Objet de la délibération : Location hangar "Rue du Verger" (Délib. 2021-05-05)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de monsieur Julien ARRIBAT résidant 12 rue Anne de Bretagne - RADENAC de louer le hangar situé rue du Verger et précise qu'une partie du hangar, environ 54 m² pourrait être mise à sa disposition à compter du 1er juin.

Le Conseil Municipal décide de sursoir à cette demande et charge monsieur le Maire de prendre contact avec monsieur ARRIBAT.

Objet de la délibération : Achat d'un fourgon (Délib. 2021-05-06)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la consultation relative au remplacement du fourgon J5 et précise que cinq concessionnaires (CITROEN, FIAT, FORD, PEUGEOT et RENAULT) ont répondu à la consultation.

Il précise également que la commission Voirie, bâtiment communaux, matériel s'est réunie lundi 17 mai pour analyser les différentes propositions.

Sur proposition de la commission et après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (12 pour, 1 contre), retient l'offre de Renault Pontivy – BODEMERAUTO.

Le coût du fourgon avec la reprise du jumper J5 est de **27 795.76 € H.T.**, soit **33 284.16 € TTC**.

Objet de la délibération : Demande de subventions - complément - (Délib. 2021-05-07A)

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention de l'Association le Pas-Sage ayant pour fonction de rompre l'isolement géographique et surtout social. Cette association est basée à Pontivy.

Le Conseil Municipal, après examen de la demande, et par parité avec les décisions précédentes, émet à l'unanimité un avis défavorable à cette demande.

Objet de la délibération : Demande d'aide FSL (Délib. 2021-05-07B)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de quatre dossiers d'aide au titre du fonds de solidarité au logement (FSL) pour des impayés d'eau et d'électricité.

La commission d'aide sociale s'est réunie ce jour, à 19H00, avant la séance du conseil municipal pour étudier avec précision ces demandes.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de rejeter un dossier au motif que les ressources du demandeur sont supérieures au plafond d'intervention du FSL,

- d'accorder une aide de **350.00 €** pour un dossier et une aide de **450.00 €** chacun pour deux autres dossiers.

Objet de la délibération : Demande d'aide exceptionnelle (Délib. 2021-05-07C)

Sur proposition de la commission aide sociale, il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle pour le dossier de demande d'aide au titre du fonds de solidarité au logement (FSL) qui a été rejeté.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une aide de 200 €.

Objet de la délibération : Adhésion au service commun de publicité (Délib. 2021-05-09)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courriel du 07 avril 2021, Pontivy Communauté a approuvé le 16 février 2021 le règlement local de publicité intercommunal.

L'application de ce règlement entrainera de facto l'instruction des autorisations au titre des enseignes et publicité par les communes en lieu et place de la DDTM sur le périmètre des communes hors celui de la ville de Pontivy.

Un montant de **80 à 100 €** par acte pourrait être défini et recalculé chaque année en fonction du nombre d'actes et du coût réel du service.

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'unanimité au service commun de publicité.

Objet de la délibération : Facturation décoration vitrine (Délib. 2021-05-10)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que monsieur Philippe LE PAIH a réalisé des décorations sur différentes vitrines appartenant à la commune et chez des particuliers dans le cadre du passage du tour de France le 28 juin 2021.

Le coût global de cette prestation est de **1 050 €** dont **450 €** pour la commune et **600 €** pour les particuliers.

Il est proposé la prise en charge globale de cette facture et de refacturer aux particuliers **50 %** du coût de cette prestation.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce principe.

Objet de la délibération : Acquisition d'un serveur informatique (Délib. 2021-05-11 °)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le serveur informatique qui date de 2013 et qui devient obsolète.

Monsieur le Maire soumet la proposition de BFI 2 d'un montant de **4 752.80 € H.T.** qui comprend le serveur, un onduleur et des disques externes pour la sauvegarde.

Le conseil municipal valide l'acquisition d'un serveur et fixe l'enveloppe globale à 6 000.00 € H.T. (serveur + portable).

INFORMATIONS

I - Logement rue des Bouiards

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier et précise que le cabinet MDO poursuit l'étude du dossier.

VIII - Elections Départementales et Régionales

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les dates des élections des 20 et 27 juin 2021 et fait un tour de table sur les disponibilités des conseillers.

XII - INFORMATION

- Exposition

Madame Claudine GICQUEL présente le projet réalisé par l'office du tourisme de Pontivy communauté et l'école Saint-Louis et intitulé "Sur les traces du passé pour comprendre le présent". L'exposition se fera à la salle Saint-Fiacre le 29 mai 2021 de 10H à 12H.

- Syndicat de la Vallée du Blavet

Un point est réalisé par monsieur le Maire sur les travaux programmés par le syndicat de la Vallée du Blavet pour l'année 2021.

- Prix Zéro Phyto

La commune a obtenu à nouveau le prix "Zéro Phyto" en 2021.

- Fraich' Connection

Monsieur André GUILLARD fait un point sur la rencontre avec les porteurs de Fraich' Connection. Le concept porte sur la mise à disposition de casiers réfrigérés et garnis de fruits et légumes frais mais aussi des viandes, des œufs du lait ou du pain. Le tout est disponible 24H sur 24 et 7 jours sur 7.

- Pontivy Communauté

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le PLUi a été validé par le conseil communautaire du 18 mai 2021.

Un questionnaire est à la disposition du public sur le projet de territoire.

- Vitesse excessive

Monsieur Stéphane LE CALLONNEC soulève le problème de vitesse excessive et récurrente sur la route départementale et propose d'alerter la gendarmerie.

- Ecole Saint-Louis

Monsieur Henri PENVEN attire l'attention du conseil sur l'école Saint-Louis

- Divers

* Fléchage du circuit "Jean Robic" à revoir et sera repris avant le passage du Tour de France.

* Incivilité : Déchets mis à côté des conteneurs OM à Kergoff et ailleurs.

- Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 1er juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Conseil Municipal du 20 mai 2021 comprenant les délibérations du numéro 2021/05/01 au 2021/05/11.

Affiché, le

Le Maire,

Bernard LE BRETON